

**Agence de Troyes**

17 Avenue Jean Jaurès

BP 43

10153 Pont-Sainte-Marie

Tél : 03.25.83.21.31

Fax : 03.25.81.18.99

Email : mickael.benard@apave.com

**S.T.T.I.**

**AV GABRIEL DEHEURLES**

10430 ROSIERES-PRES-TROYES

**A l'attention de M. Raphaël ROTA**

## COMPTE-RENDU Q19



N° : 168815.02.6B.21.H.01

Version : 01

DATE DU COMPTE-RENDU : 22/04/2021

### INSTALLATION(S) VERIFIEE(S)

STTI LA CHAPELLE ST LUC

#### DATE D'INTERVENTION

Le 13/04/2021

#### INTERVENANT(S)

Mickaël BENARD

#### LIEU D'INTERVENTION

**S.T.T.I.**

9, RUE DE LA DOUANE

10600 LA CHAPELLE-ST-LUC

#### ACCOMPAGNE PAR

Cariste

**RENDU COMPTE A**

Mme CONTANT

Secrétaire

# Q19

## Compte-rendu de contrôle d'une installation électrique par thermographie infrarouge

### Entreprise utilisatrice

Nom (ou raison sociale) : **S.T.T.I.**



:

9, RUE DE LA DOUANE

10600 LA CHAPELLE-ST-LUC

Nature de l'activité exercée : PLATEFORME LOGISTIQUE

Date ou période de contrôle : 13/04/2021

Premier contrôle par thermographie infrarouge :  Oui  Non \*

\* Si non, le dossier correspondant au précédent contrôle a-t-il été fourni?  Oui  Non

Préciser la date du contrôle précédent : 12/04/2019

### Opérateur

Je soussigné **Mickaël BENARD**

opérateur titulaire de l'attestation de compétence en cours de validité délivrée par CNPP

de l'entreprise intervenante : **APAVE, Agence de Troyes**



: 17 Avenue Jean Jaurès

BP 43

10153 Pont-Sainte-Marie

de l'entreprise utilisatrice :

déclare avoir procédé au contrôle conformément aux exigences du référentiel APSAD D19

### Synthèse du contrôle

Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments, préciser les bâtiments concernés par le compte-rendu :

**Bureaux S.T.T.I., Stockage M0, Stockage M1, Stockage M2, Stockage M3, Stockage M4, Stockage M5, Stockage M6, Auvent, Chaufferie, Bâtiment Bureaux-Vestiaires**

Pour le ou les bâtiments concernés :

- La liste des matériels et/ou ensembles d'appareillage déclarés correspond-elle à l'intégralité des entités et/ou ensembles d'installations ?  Oui  Non \*

\* Si non, celles ne figurant pas dans la liste sont indiquées ci-dessous :

- L'intégralité des matériels et/ou ensembles d'appareillage déclarés a-t-elle été contrôlée ?  Oui  Non
- La présence d'une installation électrique n'appartenant pas à l'entreprise utilisatrice a-t-elle été constatée ?  Oui \*  Non

\* Si oui, préciser le type d'installation (installation photovoltaïque, antenne relais, etc.) :

Nombre d'anomalies :

→ de priorité 1 : 0

→ de priorité 2 : 0

→ de priorité 3 : 0

La liste récapitulative de ces anomalies est présentée en page(s) suivante(s) et fait partie intégrante de ce compte rendu de contrôle Q19

### Liste récapitulative des anomalies constatées

Sur l'installation électrique de l'entreprise utilisatrice : S.T.T.I.

Site de : LA CHAPELLE-ST-LUC

Emplacement / Matériel	Fiche d'anomalie n°_ (1)	Degré de priorité (2)			Défaut déjà signalé	
		1	2	3	Présentant toujours un défaut (3)	Ne pouvant être contrôlé (3)

(1) En cas de report d'anomalie issue d'un précédent contrôle (ne pouvant être contrôlé l'année N), préciser la référence ou l'année du rapport.  
 (2) Mettre une croix dans la case de la priorité demandée.  
 (3) Si oui, mettre une croix dans la case.

### Avis et améliorations proposés

Au vu des éléments contrôlés de l'installations électriques tels que définis dans la liste des matériels et ensembles d'appareillage et compte tenu de leurs conditions d'utilisations et de sollicitations au moment du contrôle, le risque d'incendie est faible, en l'absence d'anomalie.

Les cellules haute tension n'étant pas équipées de hublot infrarouge, prévoir une campagne de mesures ultrason sur ces cellules.

A Pont-Sainte-Marie  
 Signature de l'opérateur



Le 22/04/2021  
 Cachet de l'entreprise de l'opérateur



**Agence de Troyes**

17 Avenue Jean Jaurès

BP 43

10153 Pont-Sainte-Marie

Tél : 03.25.83.21.31

Fax : 03.25.81.18.99

Email : mickael.benard@apave.com

**S.T.T.I.**

**AV GABRIEL DEHEURLES**

10430 ROSIERES-PRES-TROYES

**A l'attention de M. Raphaël ROTA**

## RAPPORT DE THERMOGRAPHIE Q19



N° : 168815.02.6B.21.H.01

Version : 01

DATE DU RAPPORT : 22/04/2021

### INSTALLATION(S) VERIFIEE(S)

STTI LA CHAPELLE ST LUC

#### DATE D'INTERVENTION

Le 13/04/2021

#### LIEU D'INTERVENTION

S.T.T.I.

9, RUE DE LA DOUANE

10600 LA CHAPELLE-ST-LUC

## CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES SUIVANT LE DOCUMENT TECHNIQUE APSAD D19

### THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

CODE PRODUIT : ETIR0010

#### ADRESSE (S) D'EXPEDITION

**ADRESSE POSTALE :**

S.T.T.I.

AV GABRIEL DEHEURLES

10430 ROSIERES-PRES-TROYES

A l'attention de M. Raphaël ROTA

**ADRESSE (S) E-MAIL:**

#### RELATIONS DE LA MISSION

**INTERVENANT(S)**

Mickaël BENARD

**RENDU COMPTE A**

Mme CONTANT  
Secrétaire

**SIGNATURE**



**ACCOMPAGNE PAR**

Cariste

**PIECES JOINTES :**

- Attestation de compétence de l'intervenant délivrée par le CNPP
- Attestation métrologique de la caméra de thermographie

# SOMMAIRE

<b>1 OBJECTIF ET OBJET DE LA MISSION</b>	<b>3</b>
1.1 OBJECTIF	3
1.2 OBJET	3
<b>2 DOCUMENT DE REFERENCE</b>	<b>3</b>
<b>3 TYPE DE CONTRÔLE</b>	<b>3</b>
<b>4 MATERIELS UTILISES</b>	<b>3</b>
4.1 MATERIELS	3
4.2 INFORMATIONS DE LA CAMERA	3
4.3 LOGICIEL UTILISE	3
<b>5 DOCUMENTS FOURNIS PAR L'ENTREPRISE UTILISATRICE</b>	<b>3</b>
<b>6 ARCHIVAGE</b>	<b>3</b>
<b>7 LISTE DES MATERIELS ET / OU ENSEMBLES D'APPAREILLAGE ELECTRIQUE EXISTANT DANS L'ENTREPRISE</b>	<b>4</b>
<b>8 CONCLUSION</b>	<b>6</b>
8.1 AVIS ET AMELIORATIONS	6
8.2 RECOMMANDATION	6
<b>9 PRESENTATION DES ANOMALIES CONSTATEES</b>	<b>7</b>
<b>10 ATTESTATION DE COMPETENCE DE L'INTERVENANT</b>	<b>8</b>
<b>11 CERTIFICAT DE LA CAMERA</b>	<b>9</b>

## 1 OBJECTIF ET OBJET DE LA MISSION

### 1.1 OBJECTIF

L'objectif de cette mission est de vous aider à réduire les risques d'incendie d'origine électrique sur votre site. Ce rapport attire votre attention sur les points anormalement chauds constatés lors du contrôle par thermographie infrarouge de vos installations électriques. Ces anomalies éventuelles nécessitent des actions correctives de votre part. Ce rapport, établi conformément à l'article 2.5 du document technique APSAD D19, ne constitue qu'un avis technique, les décisions de prévention et de protection relevant de votre propre responsabilité. La mission a été réalisée selon les prescriptions du document technique APSAD D19, par un opérateur titulaire d'une attestation de compétence en cours de validité délivrée par le CNPP.

### 1.2 OBJET

Le contrôle par thermographie infrarouge porte sur les constituants de l'installation électrique déclarés par l'entreprise utilisatrice au travers de la liste des matériels et ou ensembles d'appareillage présente au chapitre 7.

## 2 DOCUMENT DE REFERENCE

Document technique APSAD D19

## 3 TYPE DE CONTRÔLE

- Contrôle initial  
 Contrôle périodique

## 4 MATERIELS UTILISES

### 4.1 MATERIELS

- Appareil de photographie numérique (peut être inclus dans la caméra thermique)
- Caméra thermique

### 4.2 INFORMATIONS DE LA CAMERA

Modèle : T365	Date de fabrication : 11/10/2010
N° de série : 456002178	Bande spectrale: 7,5 à 13 µm
Objectif : 25° x 19°	Plage de température : -20°C à 650°C
Résolution / Sensibilité : 320 x 240 (<0,05°C à 30°C)	Date de vérification périodique : 28/07/2020
Incertitude de mesure : +/-2°C ou +/-2% au delà de 100°C	Réalisé par : France Infrarouge

### 4.3 LOGICIEL UTILISE

FLIR Thermal Studio PRO

## 5 DOCUMENTS FOURNIS PAR L'ENTREPRISE UTILISATRICE

- Rapport et compte rendu Q19 établis lors de la dernière visite  
 Plan des zones ATEX  
 Classement des locaux BE2 et BE3  
 Autre :

## 6 ARCHIVAGE

Ce dossier doit être conservé par l'entreprise utilisatrice avec une durée minimale correspondant à deux périodes de contrôles ou, dans le cas d'un contrôle ponctuel, avec une durée minimale de 5 ans.

## 7 LISTE DES MATERIELS ET / OU ENSEMBLES D'APPAREILLAGE ELECTRIQUE EXISTANT DANS L'ENTREPRISE

Conformément aux articles 1.5 et 3.2 du document technique APSAD D19, le client a établi la liste contractuelle du matériel à contrôler. Cette liste figure ci-dessous.

Nous déclinons toutes responsabilités quant aux matériels ou installations électriques ne figurant pas dans la liste remise par l'entreprise utilisatrice.

Tout équipement et/ou partie d'installation ne figurant pas dans la liste ci-dessous devra nous être indiqués par l'entreprise utilisatrice.

### Colonne "Charge" :

Cette colonne indique le taux de charge en % estimé par l'accompagnateur ou mesuré par celui-ci (dans ce cas, l'unité de mesure doit être indiquée).

En l'absence d'information précise fournie par l'accompagnateur, la charge est qualifiée selon l'un des codes suivants :

- U signifie : Usuelle (normale)
- F signifie : Faible
- 0 signifie : Nulle (0 %)

### Colonne "Repère" :

- RAS : signifie qu'aucune anomalie n'a été constatée
- 1, 2,...etc : renvoie sur les fiches spécifiques de présentation des anomalies
- NC : signifie que l'installation n'a pu être contrôlée.

Partie renseignée par le client				
Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)	Date
<b><u>Bureaux S.T.T.I.</u></b>				
Coffret de distribution A1.1	Usuel	RAS		13.04.2021
<b><u>Stockage M0</u></b>				
Coffret compresseur	Usuel	RAS		13.04.2021
Ensemble des éclairages	Usuel	RAS		13.04.2021
<b><u>Stockage M1</u></b>				
Coffret de distribution A1	Usuel	RAS		13.04.2021
Coffret de distribution B8	Usuel	RAS		13.04.2021
Ensemble des éclairages	Usuel	RAS		13.04.2021
<b><u>Stockage M2</u></b>				
Ensemble des éclairages	Usuel	RAS		13.04.2021
<b><u>Stockage M3</u></b>				
Transformateur HT/BT	Usuel	RAS		13.04.2021
Batterie de condensateurs	0	NC	A l'arrêt	13.04.2021
TGBT	Usuel	RAS		13.04.2021
Transformateur BT/BT 80KVA	Usuel	RAS		13.04.2021
Armoire de distribution A0	Usuel	RAS		13.04.2021
Coffret de distribution atelier A0.0	Usuel	RAS		13.04.2021
Armoire de distribution A4	Usuel	RAS		13.04.2021
Ensemble des éclairages	Usuel	RAS		13.04.2021
<b><u>Stockage M4</u></b>				
Armoire de distribution	Usuel	RAS		13.04.2021
Ensemble des éclairages	Usuel	RAS		13.04.2021



Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)	Date
<b><u>Stockage M5</u></b>				
Coffret de distribution triphasée	0	NC	A l'arrêt	13.04.2021
Coffret de distribution monophasée	Usuel	RAS		13.04.2021
Coffret commande RIA	0	NC	A l'arrêt	13.04.2021
Coffret pompes RIA	0	NC	A l'arrêt	13.04.2021
Ensemble des éclairages	Usuel	RAS		13.04.2021
<b><u>Stockage M6</u></b>				
Ensemble des éclairages	Usuel	RAS		13.04.2021
<b><u>Auvent</u></b>				
Coffret de distribution éclairage	Usuel	RAS		13.04.2021
Coffret groupe froid	Usuel	RAS		13.04.2021
Ensemble des éclairages	Usuel	RAS		13.04.2021
<b><u>Chaufferie</u></b>				
Coffret extérieur	Usuel	RAS		13.04.2021
Ensemble des éclairages	Usuel	RAS		13.04.2021
Armoire de distribution	Usuel	RAS		13.04.2021
<b><u>Bâtiment Bureaux-Vestiaires</u></b>				
Coffret vestiaires	Usuel	RAS		13.04.2021
Coffret bureaux	Usuel	RAS		13.04.2021
Coffret sanitaires	Usuel	RAS		13.04.2021

## 8 CONCLUSION

### 8.1 AVIS ET AMELIORATIONS

Au vu des éléments contrôlés de l'installation électriques tels que définis dans la liste des matériels et ensembles d'appareillage et compte tenu de leurs conditions d'utilisations et de sollicitations au moment du contrôle, le risque d'incendie est faible, en l'absence d'anomalie.

Les cellules haute tension n'étant pas équipées de hublot infrarouge, prévoir une campagne de mesures ultrason sur ces cellules.

### 8.2 RECOMMANDATION

Localisation / Matériel / Élément	Commentaires	Photo domaine visible
-----------------------------------	--------------	-----------------------

## 9 PRESENTATION DES ANOMALIES CONSTATEES

**Le contrôle réalisé par thermographie infrarouge ne révèle aucune anomalie sur les matériels listés au chapitre 7.**

**10 ATTESTATION DE COMPETENCE DE L'INTERVENANT**

# ATTESTATION DE COMPETENCE

pour le contrôle des installations électriques  
par thermographie infrarouge

Attestation n° 12.074  
Date de fin de validité : 26/11/2024

Décerné à Monsieur Mickael BENARD

Fait à SAINT MARCEL

Le 26 novembre 2020

Cette attestation de compétence permet de réaliser les contrôles par thermographie infrarouge conformément au document technique APSAD D19 et de délivrer des compte-rendus de contrôle Q19.

Recyclage obligatoire tous les 4 ans.



CNPP est titulaire de la certification ISO 9001 et de la qualification OPOF

Karim Hilaly  
Directeur formation



Formation

**11 CERTIFICAT DE LA CAMERA**



**Attestation de vérification périodique  
 N° 1690 – 456002178**

*Cette attestation a été établie sur la base de la spécification technique ST LPMES DEC 18 004 du 03/04/2018 pour la vérification périodique annuelle des CAMÉRAS DE MESURE THERMOGRAPHIQUE utilisées pour le contrôle d'installations électriques dans le cadre du D19.*

Demandeur : APAVE PARISIENNE SAS  
 Dénomination du produit : Caméra de mesure thermographique  
 Référence commerciale : FLIR T365  
 Numéro de série : 456002178

**Mesures et résultats :**

Vérification préliminaire d'étalonnage		
Exigences		
67.9°C	T° mesurée	71.9°C
Température retenue en °C		
71.2		
Résultat <b>CONFORME</b>		
Conforme à l'exigence de la ST LPMES DEC 18 004		

Uniformité de la réponse thermique				
Exigences				
68.4°C	T° mesurée		71.4°C	
Température retenue (moyenne sur zone) en °C				
71.0	71.0	71.1	70.8	70.7
Résultat <b>CONFORME</b>				
Conforme à l'exigence de la ST LPMES DEC 18 004				

*Le corps thermo-rayonnant utilisé pour la vérification est de type DCN 1000 N7, de marque GHG. Etalonné le 23 Novembre 2018 – rapport n°P187747 – Température corrigée 69.9°C écart ± 0.2°C. La prestation d'étalonnage du corps noir est réalisée à l'aide d'un corps noir LNE traçable COFRAC.*

Attestation établie le 28/07/2020  
 Valable jusqu'au 28/07/2021

M. FAUCHET Yann

**France Infra Rouge**  
 7 Rue des Frères Lumière  
 44160 PONTCHATEAU  
 Tél. : 02 40 61 99 82  
 www.franceinfrarouge.fr  
 Siret : 475 339 160 00042